

**SOUS-DIRECTION DES FINANCES**
Bureau de la synthèse budgétaire

OBJET : Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013

2013 DF 20

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La décision modificative n°1 de la ville de Paris pour 2013 que vous avez adoptée lors de la séance du Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013 s'élevait :

- pour le budget d'investissement
 - ✓ à 5 942 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 2 259 M€ pour les crédits de paiement,
- pour le budget de fonctionnement à 5 414 M€ (sans changement par rapport au budget primitif).

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 6 353 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 3 078 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 5 610 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2012 que vous avez adopté à la séance de juin dernier.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘
⌘

SOMMAIRE

1^{ERE} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT	5
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	7
SOUS-TITRE I – LA RECAPITULATION DES MOUVEMENTS INTERVENUS ANTERIEUREMENT	7
SOUS-TITRE II – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES	8
SOUS-TITRE III – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS	13
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT	15
2^{EME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	21
TITRE I – LES RECETTES	23
TITRE II – LES DEPENSES	26
3^{EME} PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATIONS.....	31

**PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE
(Document budgétaire)**

**PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE
(Individualisation des autorisations de programme)**

1^{ère} Partie : BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les dotations budgétaires votées au titre de la décision modificative n°1 intervenue lors de la séance du Conseil Municipal des 25 et 26 mars 2013 s'établissent :

- à 5 942 M€ pour les autorisations de programme ;
- à 2 259 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Je vous propose d'apporter un certain nombre de modifications aux dotations existantes, tant pour les autorisations de programme que pour les crédits de paiement.

Vous trouverez ci-dessous :

- au TITRE I, les autorisations de programme ;
- au TITRE II, les crédits de paiement.

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SOUS-TITRE I – LA RECAPITULATION DES MOUVEMENTS INTERVENUS ANTERIEUREMENT

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 2 mars et le 15 juin 2013. Ces mouvements sont les mouvements de crédits d'engagement qui ont été effectués au niveau de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

Mission		Total des mouvements intervenus entre le 2 mars et le 15 juin (en €)
08000	Prévention et protection	50 000
10000	Ressources humaines	100 000
50000	Finances (services financiers communs)	-341 000
MISSIONS ORGANIQUES		-191 000
90005	Schéma directeur informatique	191 000
MISSIONS TRANSVERSALES		191 000
TOTAL GENERAL		0

Ces mouvements ont permis l'installation d'un dispositif de surveillance pour le stade Jean Bouin (50 K€), le lancement des travaux pour le Centre de la mobilité (100 K€) ainsi que les premiers développements informatiques nécessaires à l'adaptation des systèmes d'information dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs (191 K€).

SOUS-TITRE II - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES

Le tableau ci-dessous dresse, par missions organiques et par missions transversales, les montants d'autorisations de programme dont l'inscription vous est proposée au présent budget supplémentaire :

Missions	Libellés	Autorisations de programme BS 2013	
		Dépenses	Recettes
02000	Secrétariat général	3 689 123	3 689 123
08000	Prévention et protection	255 000	0
10000	Ressources humaines	143 000	0
12000	Achats	15 000	0
13000	Immobilier, logistique et transports	960 000	0
15000	Politique de la ville et de l'intégration	25 000	0
21000	Patrimoine et architecture	1 241 800	70 000
23000	Espaces verts et environnement	978 000	0
30000	Familles et petite enfance	6 220 621	724 531
40000	Affaires culturelles	4 528 000	1 440 000
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	1 460 000	0
60000	Urbanisme	76 640 000	54 038 000
61000	Voirie et déplacements	10 625 000	25 000
64000	Propreté et eau	3 619 500	2 500 000
65000	Logement et habitat	680 000	0
80000	Affaires scolaires	24 877 500	17 500
88000	Jeunesse et sports	11 635 000	0
MISSIONS ORGANIQUES		147 592 544	62 504 154
90002	Grands projets de rénovation urbaine	2 300 000	3 020 000
90004	Opérations sous mandat	379 007	0
90005	Schéma directeur informatique	20 000	0
90006	Compte foncier	258 640 000	299 580 000
90010	Subventions d'équipement	2 443 996	0
MISSIONS TRANSVERSALES		263 783 003	302 600 000
TOTAL GENERAL		411 375 547	365 104 154

A/ LES MISSIONS ORGANIQUES

Les missions organiques représentent les opérations conduites par les directions dans leur propre champ de compétence.

Une inscription complémentaire de **147,59 M€** en dépenses est proposée au titre des missions organiques.

URBANISME..... 76,64 M€

Ce montant inclut 29,40 M€ pour des acquisitions d'emprises publiques au sein de la ZAC « Paris Rive Gauche » (montant partiellement compensé par 24,75 M€ de produits de cessions, inscrits sur le compte foncier).

S'y ajoutent notamment 46,40 M€ en dépenses et 54,04 M€ en recettes au titre de l'acquisition d'emprises publiques dans le cadre de l'opération Clichy-Batignolles.

AFFAIRES SCOLAIRES 24,88 M€

L'inscription proposée inclut principalement 21,89 M€ pour l'extension du groupe scolaire Duplex (15^e) et 1,63 M€ pour la restructuration du service de restauration de l'école Foncin (20^e).

JEUNESSE ET SPORTS 11,64 M€

Ces inscriptions concernent notamment les trois salles de sport de l'Îlot Breguet (11^e) (7,23 M€), le centre d'animation Daviel (13^e) (1,56 M€), l'hippodrome d'Auteuil (1,13 M€) et la piscine Georges Hermant (19^e) (1,00 M€).

VOIRIE ET DEPLACEMENTS 10,63 M€

Les inscriptions les plus importantes concernent l'installation de bornes de recharges électriques sur l'espace public pour 6,00 M€, les travaux d'enrobage phonique du boulevard périphérique pour 3,50 M€, et la confortation des ouvrages d'art pour 1,00 M€.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE 6,22 M€

Il est proposé d'inscrire 5,00 M€ pour la crèche collective au 27-35 rue Breguet (11^e).

S'y ajoute notamment 0,72 M€ pour permettre la passation d'écritures comptables pour ordre équilibrées, relatives à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le projet Saint Lazare (8^e).

AFFAIRES CULTURELLES 4,53 M€

Il s'agit de la restauration intérieure de l'église Saint-Germain-des-Prés pour 2,20 M€. S'y ajoutent notamment 1,44 M€ pour permettre la passation d'écritures comptables équilibrées relatives à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la bibliothèque Saint Lazare, 0,41 M€ pour le solde du marché sur cette même opération et 0,44 M€ pour l'acquisition d'instruments de musique dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

SECRETARIAT GENERAL 3,69 M€

Ce montant doit permettre la passation des écritures comptables équilibrées relatives à la délégation de maîtrise d'ouvrage sur le Forum des images.

PROPRETE ET EAU 3,62 M€

Ce montant inclut 1,90 M€ pour permettre la passation des écritures comptables relatives aux cessions de véhicules et de matériel (2,50 M€ inscrits en recettes). S'y ajoutent notamment 1,57 M€ pour la réhabilitation du garage à bennes d'Aubervilliers et la démolition de celui de Romainville.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 1,46 M€

Ce montant inclut notamment 1,50 M€ au titre du Schéma directeur de l'ESPCI pour permettre le lancement du concours d'architecte.

Par ailleurs, il est proposé une restitution de -0,30 M€ au titre des travaux pour l'enseignement supérieur afin de permettre le versement d'une subvention d'équipement de même montant à l'EIVP (montant inscrit en mission transversale « Subventions d'équipement »).

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE..... 1,24 M€

Il est proposé d'inscrire 0,90 M€ pour des travaux de chauffage à l'Hôtel de Ville et 0,40 M€ pour le ravalement de l'école Wurtz (13^e).

S'y ajoute notamment -0,20 M€ correspondant à un ajustement entre budget municipal et budget départemental au titre de la mise aux normes des ascenseurs.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT 0,98 M€

Ces montants concernent principalement les travaux dans les locaux sociaux du bois de Vincennes (0,46 M€) et du cimetière de Pantin (0,18 M€).

IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORT 0,96 M€

Il s'agit d'un transfert entre la DILT et la DU au titre du raccordement au réseau Climespace des immeubles administratifs du 121 avenue de France.

B/ LES MISSIONS TRANSVERSALES

Les missions transversales retracent la politique de la collectivité dans différents domaines.

Une inscription complémentaire de **263,78 M€** est proposée au titre des missions transversales.

COMPTE FONCIER.....258,64 M€

Ce montant correspond principalement à des montages fonciers équilibrés en recettes :

- 193,00 M€ pour l'intégration dans le patrimoine de la collectivité de biens acquis à titre gratuit (opération d'ordre) ;
- 39,20 M€ pour le montage d'un échancier pour l'acquisition du parking M9 dans le cadre de la ZAC Paris Rive Gauche ;
- 23,80 M€ en dépenses et 42,63 M€ en recettes au titre du foncier pour Clichy-Batignolles, les reconstitutions ferroviaires dues à RFF étant cette année inférieures à l'annuité payée par l'aménageur ;
- 3,50 M€ pour le montage d'un échancier de vente à Paris Habitat d'un terrain situé rue Breguet ;
- 0,10 M€ pour le montage d'un échange foncier avec IAP-HP dans le cadre de l'aménagement du site de l'ancien hôpital Hérold.

S'y ajoute -0,96 M€ au titre d'un transfert vers le budget de la DILT pour le raccordement au réseau Climespace des immeubles administratifs du 121 avenue de France.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 2,44 M€

Ce montant inclut 0,94 M€ pour l'EP des Musées, dont 0,18 M€ au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs. Au total, l'effort en faveur de l'EP des Musées dans le cadre de ce budget supplémentaire s'élève à 1,00 M€ (dont 0,06 M€ au titre de l'acquisition d'œuvres d'art, non inclus dans la subvention conformément aux instructions du comptable public).

S'y ajoutent notamment :

- 0,62 M€ de subventions au titre de la culture ;
- 0,42 M€ pour financer l'acquisition d'excavatrices mécaniques par le budget annexe du fossoyage ;
- 0,30 M€ au titre de l'EIVP (financé par redéploiement à partir de la mission « Développement économique, emploi et enseignement supérieur ») ;
- 0,14 M€ pour la Préfecture de Police, pour l'expérimentation du paiement du stationnement par téléphone portable (équipement des ASP en terminaux de contrôle).

GRANDS PROJETS DE RENOVATION URBAINE 2,30 M€

Ce montant inclut 1,60 M€ pour la préfourrière de la ZAC Pouchet et 0,70 M€ pour la réalisation d'études dans le cadre des opérations d'aménagement.

Synthèse des montants inscrits au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs

Dir	Libellé	AP
DSTI	Adaptation des SI	200 000
DAC	Acquisition d'instruments de musique	439 000
DASCO	Rangement pour le matériel pédagogique	200 000
DAC	EP des Musées - Développement d'une application et organisation de "visites virtuelles"	175 000
		1 014 000

SOUS-TITRE III – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS

Le montant net cumulé des autorisations de programme après le vote du présent budget supplémentaire est prévu à **6 353,05 M€** selon la répartition suivante :

	Dépenses	Recettes
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1 2013	5 941 669 925,90	2 334 531 102,95
Autorisations de programme BS 2013 (y compris mouvements intervenus antérieurement)	411 375 547,00	365 104 154,00
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS 2013	6 353 045 472,90	2 699 635 256,95

Les montants de **6 353,05 M€** en dépenses et **2 699,64 M€** en recettes représentent les autorisations de programme en cours après le vote du présent budget supplémentaire nettes des liquidations intervenues jusqu'au 31 décembre 2012.

Le tableau page suivante retrace, par mission organique et par mission transversale, la situation des autorisations de programme en cours, en € :

Missions	Stock net après DM1	Total BS 2013 (y compris mouvements intervenus antérieurement)	Stock net après BS 2013
Cabinet du Maire	20 582,65	0,00	20 582,65
Secrétariat général	16 679 792,59	3 689 123,00	20 368 915,59
Inspection générale	23 848,29	0,00	23 848,29
Secrétariat général du Conseil de Paris	100 409,35	0,00	100 409,35
Systèmes et technologies de l'information	7 071 530,99	0,00	7 071 530,99
Information et communication	147 113,08	0,00	147 113,08
Prévention et protection	617 484,32	305 000,00	922 484,32
Affaires juridiques	290 372,12	0,00	290 372,12
Ressources humaines	1 066 374,85	243 000,00	1 309 374,85
Achats	100 000,00	15 000,00	115 000,00
Immobilier, logistique et transports	88 459 166,82	960 000,00	89 419 166,82
Usagers, citoyens et territoires	6 035 859,90	0,00	6 035 859,90
Politique de la ville et de l'intégration	444 768,06	25 000,00	469 768,06
Patrimoine et architecture	1 121 977 490,32	1 241 800,00	1 123 219 290,32
Espaces verts et environnement	151 456 652,56	978 000,00	152 434 652,56
Familles et petite enfance	280 681 395,25	6 220 621,00	286 902 016,25
Action sociale, enfance et santé	842 358,52	0,00	842 358,52
Affaires culturelles	307 581 604,43	4 528 000,00	312 109 604,43
Finances (services financiers communs)	19 144 117,73	-341 000,00	18 803 117,73
Finances	622 532,15	0,00	622 532,15
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	40 773 099,41	1 460 000,00	42 233 099,41
Urbanisme	129 185 887,43	76 640 000,00	205 825 887,43
Voirie et déplacements	597 013 412,41	10 625 000,00	607 638 412,41
Propreté et eau	148 873 959,11	3 619 500,00	152 493 459,11
Logement et habitat	7 169 385,38	680 000,00	7 849 385,38
Affaires scolaires	329 785 425,29	24 877 500,00	354 662 925,29
Jeunesse et sports	371 170 511,68	11 635 000,00	382 805 511,68
MISSIONS ORGANIQUES	3 627 335 134,69	147 401 544,00	3 774 736 678,69
Dons et legs	5 038 269,17	0,00	5 038 269,17
Etudes	19 667 640,52	0,00	19 667 640,52
Grands projets de rénovation urbaine	149 447 517,89	2 300 000,00	151 747 517,89
Action en faveur des personnes handicapées	9 650 462,10	0,00	9 650 462,10
Opérations sous mandat	25 531 921,41	379 007,00	25 910 928,41
Schéma directeur informatique	53 669 928,07	211 000,00	53 880 928,07
Compte foncier	537 179 928,04	258 640 000,00	795 819 928,04
Avances de trésorerie	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
Subventions d'équipement	1 505 935 573,31	2 443 996,00	1 508 379 569,31
Avances sur marchés	6 613 550,70	0,00	6 613 550,70
MISSIONS TRANSVERSALES	2 314 334 791,21	263 974 003,00	2 578 308 794,21
TOTAL GENERAL	5 941 669 925,90	411 375 547,00	6 353 045 472,90

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT

Les chapitres concernés par les ajustements sont récapitulés dans le tableau suivant :

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		604 500 822	485 072 405
13	Subventions d'investissement	440 000	54 038 000
16	Emprunts et dettes assimilées	17 790 000	-68 444 247
20	Immobilisations incorporelles	72 275	0
204	Subventions d'équipement versées	-3 771 277	0
21	Immobilisations corporelles	81 518 886	0
23	Immobilisations en cours	70 348 924	0
27	Autres immobilisations financières	35 650 000	67 380 000
45	Opérations pour compte de tiers	2 302 120	3 020 000
024	Produits des cessions d'immobilisation	0	3 600 000
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	400 149 894	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	425 478 652
OPERATIONS D'ORDRE		213 998 640	333 427 057
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000 000	21 229 881
041	Opérations patrimoniales	211 998 640	211 998 640
021	Virement de la section de fonctionnement	0	100 198 536
TOTAL GENERAL		818 499 462	818 499 462

Ce tableau retrace l'ensemble des nouvelles inscriptions des directions, ainsi que les mouvements d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement. Les écritures comptables concernant la reprise cumulée du compte administratif 2012 et l'affectation du résultat de la section de fonctionnement y figurent également.

En dehors des mouvements financiers (emprunt) et de la reprise du déficit cumulé, les crédits réels sont portés à 1 735,57 M€. Ce montant est ramené à 1 537,09 M€ après neutralisation des opérations équilibrées en dépenses et en recettes inscrites en DM1 et au BS, contre 1 470,49 M€ au budget primitif. L'augmentation est notamment due à l'inscription obligatoire des restes à réaliser (RAR).

En complément de la présentation imposée par la M14, le tableau ci-après présente la répartition des opérations par direction :

Directions	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	604 500 822	485 072 405
Systemes et technologies de l'information	200 000	0
Patrimoine et architecture	3 464 463	0
Espaces verts et environnement	4 000 000	0
Familles et petite enfance	4 000 000	0
Action sociale, enfance et sante	340 007	0
Affaires culturelles	6 599 000	0
Finances (services communs)	427 450 352	317 834 405
Urbanisme	142 400 000	164 218 000
Propreté et eau	2 790 000	0
Affaires scolaires	6 757 000	3 020 000
Jeunesse et sports	6 500 000	0
OPERATIONS D'ORDRE	213 998 640	333 427 057
Secrétariat général	3 689 123	3 689 123
Familles et petite enfance	724 531	724 531
Action sociale, enfance et sante	1 182 129	1 182 129
Affaires culturelles	2 585 357	2 585 357
Finances (services communs)	12 800 000	113 402 617
Urbanisme	193 000 000	193 000 000
Logement et habitat	0	18 825 800
Affaires scolaires	17 500	17 500
TOTAL GENERAL	818 499 462	818 499 462

A/ LES OPERATIONS REELLES

1 – Les dépenses et les recettes réelles

URBANISME

L'inscription proposée correspond exclusivement à des montages équilibrés en recettes :

- 46,40 M€ en dépenses et 54,04 M€ en recettes au titre de l'acquisition d'emprises publiques dans le cadre de l'opération Clichy-Batignolles ;
- 39,20 M€ pour le montage d'un échancier pour l'acquisition du parking M9 dans le cadre de la ZAC Paris Rive Gauche ;
- 29,40 M€ en dépenses et 24,75 M€ en recettes au titre de la ZAC Paris Rive Gauche ;
- 23,80 M€ en dépenses et 42,63 M€ en recettes au titre du foncier pour Clichy-Batignolles, les reconstitutions ferroviaires dues à RFF étant cette année inférieures à l'annuité payée par l'aménageur ;
- 3,50 M€ pour le montage d'un échancier de vente à Paris Habitat d'un terrain situé rue Breguet ;
- 0,10 M€ pour le montage d'un échange foncier avec IAP-HP dans le cadre de l'aménagement du site de l'ancien hôpital Hérold.

AFFAIRES SCOLAIRES

Il est principalement proposé une inscription de 6,50 M€ pour l'entretien des écoles et de 0,20 M€ pour l'acquisition de rangements pour le matériel pédagogique dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

En recettes, il s'agit d'écritures comptables pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le collège Mac Donald (3,02 M€ équilibrés par une dépense de même montant sur le budget départemental).

AFFAIRES CULTURELLES

Une inscription de 6,50 M€ est proposée au titre des travaux dans les nouveaux conservatoires (5,50 M€) et de l'EP des Musées (1,00 M€). S'y ajoute 0,10 M€ au titre de l'acquisition d'instruments de musique dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

JEUNESSE ET SPORTS

Il est proposé une inscription de 6,50 M€ pour les travaux dans les nouveaux centres d'animation (notamment René Binet) et les nouveaux centres sportifs (notamment Beaujon et les Lilas).

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

Il est proposé d'inscrire 4,00 M€ pour la construction ou la restructuration des établissements de la petite enfance (crèches collectives et haltes garderies, principalement).

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENTS

Une inscription de 4,00 M€ est proposée pour les travaux d'entretien des espaces verts.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE

Il est principalement proposé d'inscrire 3,42 M€ au titre de la Halle Pajol (18^e).

PROPRETE ET EAU

Ce montant concerne la dépollution de l'usine d'Issy (1,84 M€) ainsi que la collecte pneumatique dans la ZAC Clichy-Batignolles (0,96 M€).

Synthèse des montants inscrits au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs

Dir	Libellé	CP
DSTI	Adaptation des SI	200 000
DAC	Acquisition d'instruments de musique	99 000
DASCO	Rangement pour le matériel pédagogique	200 000
DAC	EP des Musées - Développement d'une application et organisation de "visites virtuelles"	175 000
		674 000

2 – Les mouvements financiers

En dépenses, le déficit cumulé passe de 461,07 M€ au compte administratif 2011 à 400,15 M€ au compte administratif 2012. S'y ajoute notamment l'inscription obligatoire des restes à réaliser (25,33 M€). Par ailleurs, la dotation d'investissement versée aux ESA est minorée de 0,50 M€ (transferts aux directions pour des projetsco-financés).

En recettes, il s'agit de l'affectation au compte 1068 d'une partie du résultat de la section de fonctionnement, soit 425,48 M€.

Au total (Ville et Département), l'autorisation d'emprunt de la collectivité est minorée de 145,04 M€.

B/ LES OPERATIONS D'ORDRE

L'instruction budgétaire et comptable M14 distingue trois types d'opérations d'ordre : les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 040), les opérations patrimoniales (chapitre 041) qui retracent les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement et le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).

Le tableau ci-dessous retrace, en dépenses et en recettes, les mouvements correspondants :

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS D'ORDRE		213 998 640	333 427 057
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000 000	21 229 881
041	Opérations patrimoniales	211 998 640	211 998 640
021	Virement de la section de fonctionnement	0	100 198 536

1 - Les opérations d'ordre de transferts entre sections

L'inscription en dépenses est majorée de 2,00 M€ au titre d'un ajustement des reprises sur amortissements.

En recettes, le montant proposé correspond pour 18,83 M€ à l'abandon des avances versées à la SIEMP dans le cadre de la résiliation des conventions passées avec ce bailleur et pour 2,41 M€ à un ajustement des dotations pour risques (créances douteuses et contentieux).

2 - Les opérations patrimoniales

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement concernent principalement les opérations patrimoniales suivantes :

- pour la DU, 193,00 M€ au titre de l'intégration dans le patrimoine de la collectivité des biens acquis à titre gratuit. ;
- sur FIN, 10,50 M€ pour permettre la réintégration des frais d'études et d'insertion, conformément à la réglementation comptable en vigueur ;
- pour le SG (Mission Cinéma), 3,69 M€ au titre de la délégation de maîtrise d'ouvrage sur le Forum des images ;
- pour la DAC, 2,59 M€ au titre principalement de la délégation de maîtrise d'ouvrage sur la bibliothèque Saint Lazare (1,44 M€).

3 – Le virement de la section de fonctionnement

L'autofinancement complémentaire est majoré de 100,20 M€.

Au total, l'autofinancement (dotations aux amortissements et autofinancement complémentaire) est majoré de 119,43 M€.

2^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Voté à la séance du Conseil de décembre 2012, le budget primitif de fonctionnement de la Ville n'a pas été modifié par la décision modificative n°1 votée en mars dernier. Il s'établit donc à 5 414,24 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 196,13 M€. Le résultat 2012 de la section de fonctionnement y figure pour 166,00 M€.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- fiscalité + 39,00 M€
- dotations et participations - 7,93 M€
- produits d'exploitation - 3,00 M€
- produits exceptionnels..... + 0,06 M€
- reprises sur provisions..... + 2,00 M€
- excédent de fonctionnement reporté + 166,00 M€

+ 196,13 M€

en dépenses :

- fonctionnement des services, dont 24,55 M€ au titre des RAR + 61,14 M€
- masse salariale..... + 12,30 M€
- participations - 30,66 M€
- charges exceptionnelles dont 0,03 M€ au titre des RAR + 24,20 M€
- atténuations de produits..... + 7,71 M€
- prélèvements sur ressources + 121,43 M€

+ 196,13 M€

Ce BS traduit budgétairement la mise en œuvre de la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs à compter de la rentrée 2013. Une inscription de 25,84 M€ est prévue à ce titre ; ces dépenses seront en partie compensées par des recettes versées par la Caisse d'allocations familiales à hauteur de 9,80 M€.

Voici la synthèse des inscriptions proposées à ce titre, par chapitre :

	projet de budget supplémentaire
dépenses de fonctionnement	25 835 731
frais de personnel (chapitre 012)	12 300 000
charges à caractère général (chapitre 011)	4 264 667
autres charges de gestion courante (chapitre 65)	9 271 064

recettes de fonctionnement	9 800 000
participations (chapitre 74)	9 800 000

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2013	Variation du BS 2013	Montant nouveau budget 2013
FISCALITE	3 058 550 888	39 001 388	3 097 552 276
Impôts directs locaux	2 086 228 947	71 417 499	2 157 646 446
Taxes directes assimilées	548 531 941	0	548 531 941
Autres impôts	423 790 000	-32 416 111	391 373 889
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 441 355 695	-7 934 202	1 433 421 493
Concours de l'Etat	1 289 791 517	-17 954 202	1 271 837 315
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>1 226 951 906</i>	<i>-15 003 203</i>	<i>1 211 948 703</i>
<i>Dotations de compensation</i>	<i>46 799 528</i>	<i>-2 603 613</i>	<i>44 195 915</i>
<i>Dotation globale de décentralisation</i>	<i>15 689 083</i>	<i>-299 650</i>	<i>15 389 433</i>
<i>Dotation spéciale instituteurs</i>	<i>351 000</i>	<i>-47 736</i>	<i>303 264</i>
Autres participations	151 564 178	10 020 000	161 584 178
PRODUITS D'EXPLOITATION	883 273 561	-2 998 728	880 274 833
Ventes de produits et de services	324 261 675	-5 312 752	318 948 923
Travaux en régies	4 000 000	0	4 000 000
Autres produits de gestion courante	555 011 886	2 314 024	557 325 910
PRODUITS FINANCIERS	5 089 440	0	5 089 440
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 890 500	60 000	5 950 500
ATTENUATION DE CHARGES	20 080 000	0	20 080 000
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	2 000 000	2 000 000
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	166 004 440	166 004 440
TOTAL	5 414 240 084	196 132 898	5 610 372 982

L'inscription de 196,13 M€ proposée au budget supplémentaire de 2013 résulte des mouvements suivants :

Sur la fiscalité, la variation de + 39,00 M€ résulte principalement de l'écart constaté entre la recette notifiée à la collectivité par les services fiscaux au titre de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et la prévision initiale. En consolidé Ville et Département, la progression de cette recette par rapport à l'inscription initiale est de + 168,25 M€ (dont 59,81 M€ pour la Ville). Le dynamisme de la recette n'a pas pu être anticipé lors de l'élaboration du budget primitif : s'agissant d'une recette récente, nous ne disposons pas de séries longues pour en apprécier le dynamisme et la prévision au budget primitif reposait sur une croissance de 2 %, hypothèse prudente et réaliste compte tenu du contexte économique. La CVAE, qui représente 20 % du total des impôts directs locaux municipaux, s'établit à un montant de 503,03 M€ (soit 1 423,81 M€ au total pour la Ville et le Département).

Les autres impôts directs locaux affectés à la commune depuis la réforme de la taxe professionnelle que sont l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces

commerciales (TASCOM) évoluent de + 0,25 M€, cet ajustement étant également lié aux dernières notifications.

A taux inchangés, l'hypothèse finale de revalorisation nominale des bases de taxes foncières et d'habitation adoptée par le Parlement est de 1,8 % contre 2,0 % retenue au budget primitif. En revanche, la variation physique notifiée des bases de taxes foncières, de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe d'habitation s'avère supérieure aux projections du budget primitif :

Revalorisation physique	Evolution BP 2013/CA 2012	Evolution BS 2013/CA 2012
Taxe foncière bâti	+ 0,4 %	+ 0,83 %
CFE	+ 0,4 %	+ 2,63 %
Taxe habitation	+ 0,3 %	+ 0,54 %

Sont ainsi proposés les ajustements suivants :

- Augmentation de la taxe foncière sur le bâti de + 1,35 M€ ;
- Augmentation du montant de la CFE de + 5,75 M€ ;
- Augmentation du montant de la taxe d'habitation de + 4,58 M€.

Ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution du produit attendu au titre de la taxe foncière sur le non bâti (- 0,28 M€) et surtout de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE), minoré de 12,50 M€, afin de prendre en compte le tassement des recettes observé depuis le début de l'année. En effet, le volume des transactions immobilières réalisées au cours des quatre premiers mois de l'année 2013 (37 149 transactions, dernier chiffre connu) est inférieur de 29 % au volume constaté l'année dernière à la même période. De la même façon, une diminution des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est également proposée sur le budget départemental, ce qui porte l'ajustement des inscriptions sur la fiscalité immobilière à - 50,00 M€, pour une recette totale de 850,00 M€.

Est par ailleurs proposée une diminution de - 20,00 M€ sur les droits de stationnement ; en effet, il ressort de l'exécution constatée à mi-année que la montée en charge des dispositifs de paiement par carte bleue est moins rapide que prévue.

Sur les concours de l'Etat, l'ajustement proposé (- 17,95 M€) s'explique par les dernières évolutions introduites par la loi de finances pour 2013, non prévisibles au moment de l'adoption du budget primitif. La minoration concerne la dotation globale de fonctionnement (DGF) et dans une moindre mesure, les dotations de compensation. Au global, les dotations de l'État sont en baisse de 39 M€ par rapport au CA 2012.

La dotation globale de fonctionnement est la principale dotation de l'Etat perçue par la Ville de Paris. Elle s'établira à 1 211,95 M€, contre 1 226,95 M€ inscrits au budget primitif 2013, soit une diminution de 15,00 M€.

La dotation spéciale au titre des instituteurs et la dotation générale de décentralisation diminuent de 0,35 M€ pour s'établir à 15,69 M€ contre 16,04 M€ inscrits au budget primitif 2013.

L'inscription pour 2013 au titre des dotations de compensation pour les impôts directs locaux est prévue à 44,20 M€ contre 46,80 M€, ce qui représente une baisse de 5,56 % par rapport au BP 2013 (- 2,60 M€). Cet écart se décompose comme suit par dotation :

- La dotation de compensation au titre de la CET, qui représente 57 % des dotations de compensation, recule de 2,60 M€ pour une inscription à hauteur de 27,95 M€ pour 2013 soit une diminution de 16,56 % par rapport au montant perçu en 2012 ;
- La dotation de compensation de la taxe sur le foncier bâti, inscrite à hauteur de 2,16 M€ pour 2013, recule de 10 K€ soit une diminution de 2,50 % par rapport au montant perçu en 2012 ;
- La dotation de compensation de la taxe d'habitation (DCTH), stable au BP 2013 par rapport à l'exécution 2012, gagne 7 K€ soit un montant supérieur de 0,04 % à celui perçu en 2012.

Sur les autres participations, il est proposé d'inscrire + 10,02 M€ dont 9,80 M€ au titre des recettes qui seront versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour l'aménagement des rythmes éducatifs à partir de septembre 2013.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire 0,20 M€ au titre de mécénats passés par la Direction des affaires culturelles dans le cadre de la « Nuit Blanche », et 0,02 M€ au titre de subventions qui seront versées par la Région Ile-de-France et le Fonds social européen aux « Ateliers de Paris » pour la mise en place d'ateliers de formations innovantes.

Sur les produits d'exploitation, il est proposé d'inscrire :

- un ajustement des inscriptions au titre de l'éco-redevance poids lourds à hauteur de - 6,00 M€, dans la mesure où la mise en œuvre de cedispositif a été repoussée ;
- + 1,63 M€ au titre du remboursement par les mairies d'arrondissement des dépenses de fluides prises en charge par la Direction du patrimoine et de l'architecture, cet abondement allant de pair avec l'inscription supplémentaire proposée sur le budget général au titre de ces dépenses (voir 2^{ème} partie / Dépenses) ;
- + 0,69 M€ sur les travaux pour le compte de tiers dans les parcs et jardins, cette recette étant équilibrée en dépenses ;
- et + 0,69 M€ au titre des redevances sur les espaces urbains concédés, cet ajustement portant plus particulièrement sur les concessions d'espaces urbains aux opérateurs de réseaux filaires.

Sur les produits exceptionnels, 0,06 M€ sont prévus pour l'évènement politique de la Ville « Quartiers en scène », correspondant à des cofinancements obtenus pour l'organisation de cette opération (opération équilibrée).

Sur le chapitre 042 relatif aux opérations d'ordre équilibrées entre sections de fonctionnement et d'investissement, une reprise sur les dotations aux amortissements nécessite une inscription de recettes de 2,00 M€ supplémentaires.

Enfin, le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2012 s'élève à 591,48 M€. L'affectation à la section d'investissement a été délibérée pour 425,48 M€. En conséquence, le soldede l'excédent cumulé au 31 décembre 2012 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de 166,00 M€.

TITRE II - LES DEPENSES

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des inscriptions :

LIBELLE	BP 2013	Variations BS 2013			Montant nouveau budget 2013
		BS proprement dit	restes à réaliser de 2012	Variation totale	
CHARGES DE PERSONNEL (y compris les collaborateurs des groupes d'élus)	1 918 428 224	12 300 000		12 300 000	1 930 728 224
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	998 406 082	36 589 420	24 553 938	61 143 358	1 059 549 440
Charges à caractère général	708 140 300	26 423 039	24 483 671	50 906 710	759 047 010
Autres charges de gestion courante	290 265 782	10 166 381	70 268	10 236 649	300 502 431
<i>Subventions de fonctionnement</i>	263 661 410	10 166 381		10 166 381	273 827 791
<i>Autres charges</i>	26 604 372	0	70 268	70 268	26 674 640
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 578 502 482	-30 656 206		-30 656 206	1 547 846 276
Département de Paris	671 822 258	-29 991 206		-29 991 206	641 831 052
Centre d'action sociale	315 063 560	-935 000		-935 000	314 128 560
Préfecture de Police	290 240 000	0		0	290 240 000
SYCTOM	130 500 000	0		0	130 500 000
Caisses des écoles	72 266 000	270 000		270 000	72 536 000
Enseignement privé	27 742 664	0		0	27 742 664
Crèches privées	45 820 000	0		0	45 820 000
Budget annexe de l'Assainissement	16 692 000	0		0	16 692 000
CNRACL	8 356 000	0		0	8 356 000
CHARGES FINANCIÈRES	112 580 000	0		0	112 580 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 430 330	24 171 500	32 595	24 204 095	68 634 425
ATTÉNUATION DE PRODUITS	323 078 926	7 713 234		7 713 234	330 792 160
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	435 044 040	121 428 417		121 428 417	556 472 457
Provisions	6 000 000	2 404 081		2 404 081	8 404 081
Amortissements	330 896 485	0		0	330 896 485
Autres opérations d'ordre	835 000	18 825 800	0	18 825 800	19 660 800
Autofinancement	97 312 555	100 198 536		100 198 536	197 511 091
DÉPENSES IMPRÉVUES	3 770 000	0		0	3 770 000
TOTAL	5 414 240 084	171 546 365,06	24 586 533	196 132 898	5 610 372 982

Cette inscription de 196,13 M€ intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2012 pour une somme de 24,59 M€ inscrits à hauteur de :

- 24,48 M€ au chapitre 011 (charges à caractère général),
- 0,07 M€ au chapitre 65 (autres charges de gestion courante),
- 0,03 M€ au chapitre 67 (charges exceptionnelles).

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2012. Leur montant est constaté au compte administratif, et détaillé dans l'annexe au document budgétaire relative aux engagements juridiques non encore mandatés.

Les variations proposées dans le cadre du budget supplémentaire (hors RAR, hors ajustement de la contribution au Département et de l'autofinancement) atteignent un montant de 101,34 M€.

Les charges de personnel sont augmentées de 12,30 M€. La mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs et l'amélioration des conditions d'accueil et des temps scolaires et périscolaires, pour laquelle il a été décidé d'accélérer la mise en œuvre du plan de résorption de l'emploi précaire prévu par la loi du 12 mars 2012, ainsi que le renforcement du processus de contractualisation des personnels vacataires conduisent à la création de 1481 ETP.

Les charges à caractère général augmentent de 26,42 M€. Cette progression des inscriptions résulte principalement des mouvements suivants :

- + 6,07 M€ pour les dépenses de fluides, compte tenu de l'effet conjugué d'un début d'année rigoureux et de l'augmentation des prix de l'énergie.
- + 5,04 M€ du fait essentiellement de revalorisations de charges locatives acquittées par la Ville.
- + 4,26 M€ dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, cette inscription visant à financer, dans le secteur des affaires scolaires et des sports et de la jeunesse, les frais relatifs aux ateliers bleus et pédagogiques, aux séjours classes découvertes, aux achats supplémentaires de fournitures scolaires, aux actions de formation, ainsi qu'aux frais de transports collectifs.
- + 3,00 M€ pour l'entretien des chaussées et trottoirs, cette augmentation résultant de conditions hivernales particulièrement sévères.
- + 1,63 M€ pour la gestion des piscines externalisées, la date de fermeture de la piscine Georges Hermant avant travaux ayant été décalée.
- + 0,98 M€ pour le paiement des commissions d'agencielles aux opérations de cessions.
- + 0,69 M€ pour le financement des travaux pour le compte de tiers dans les parcs et jardins (la dépense étant équilibrée en recettes).
- + 0,65 M€ pour les charges de carburants de la Direction de la propreté et de l'eau.
- + 0,58 M€ pour le transfert des états spéciaux d'arrondissement vers le budget général d'achat de productions horticoles.
- + 0,35 M€ pour le paiement des frais de gardiennageliés aux prestations délivrées pour de nouveaux équipements, dont la salle de consommation à moindre risque.
- + 0,30 M€ pour la mise en conformité des installations de ventilation mécanique dans les locaux sociaux et les ateliers de la Direction des espaces verts et de l'environnement.
- + 0,19 M€ pour la prise en charge des frais de fonctionnement relatifs à l'ouverture de huit classes à la rentrée 2013 pour l'accueil des moins de 3 ans.
- + 0,15 M€ pour les nouveaux marchés d'entretien des pelouses suivantes : Jean Bouin, Saut du Loup, la Cipale, les pelouses d'Auteuil et Pershing.
- + 0,07 M€ pour la remise en état des garages des cantonniers du cimetière de Pantin à la suite d'un incendie survenu en 2012.

Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante progressent de 10,17 M€, impactées par l'aménagement des rythmes éducatifs à hauteur de 9,27 M€ : 7,65 M€ sont inscrits au titre du financement des appels à projets lancés pour l'organisation d'ateliers sur les deux nouveaux temps périscolaires, les mardis et vendredis de 15h à 16h30 à la rentrée 2013 ; 1,50 M€ sont inscrits pour le versement de subventions complémentaires aux caisses des écoles, au titre de la restauration scolaire (cette augmentation est par ailleurs compensée par une minoration de 1,23 M€, en raison d'un transfert technique entre la Ville et le Département).

Par ailleurs, la subvention versée à l'Etablissement public des Musées depuis janvier 2013 est ajustée à hauteur de 1,52 M€, ces crédits correspondant à des transferts de charges non pris en

compte au moment du budget primitif, ainsi qu'à un abondement pour l'organisation d'activités dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs pour un montant de 0,12 M€.

Dans le cadre du budget supplémentaire, il est également proposé de procéder au transfert, à coût constant pour la collectivité, des charges de fonctionnement des Services sociaux départementaux polyvalents (SSDP), dont la gestion est déléguée au Centre d'action sociale (CASVP) dans certains arrondissements. A la suite d'une recommandation émise par la Chambre régionale des comptes, il a été décidé que ces charges ne seraient désormais plus imputées sur la subvention du CASVP, mais qu'elles feraient l'objet d'un remboursement direct par le Département, ceci afin d'uniformiser le mode de financement des SSDP qu'ils soient ou non en gestion déléguée. Un abondement du chapitre 011 de 6,20 M€ est ainsi proposé sur le budget du Département, celui-ci étant par ailleurs compensé par une minoration du même montant de la subvention versée par la Ville au CASVP. Le besoin de crédits supplémentaires du CASVP étant estimé à 5,27 M€, il est ainsi proposé de minorer sa subvention de 0,94 M€ après transfert.

Les charges exceptionnelles sont en hausse de 24,17 M€ par rapport au budget primitif, principalement du fait des indemnités à verser à la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (SIEMP) en contrepartie de la résiliation anticipée de baux (15,17 M€). Une inscription de 9,00 M€ sur la nature 673 est proposée pour la régularisation de recettes recouvrées sur des comptes de tiers entre 2008 et 2010, dans le cadre de travaux de voirie qui n'ont finalement pas pu être réalisés.

S'agissant du chapitre 042 relatif aux autres opérations d'ordre, 18,83 M€ sont inscrits pour l'abandon croisé des créances au titre des avances versées dans le cadre de la convention susmentionnée passée avec la SIEMP (ces dépenses étant équilibrées en recettes d'investissement). 2,40 M€ sont également inscrits pour la constitution de nouvelles provisions pour créances douteuses (+ 0,62 M€) et risque contentieux (+ 1,78M€), à la demande du comptable public.

Les atténuations de produits sont majorées de 7,71 M€, ce mouvement correspondant notamment à une nouvelle augmentation des péréquations à la charge de Paris à hauteur des montants notifiés pour l'exercice 2013 concernant le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF, + 2,27 M€ par rapport au budget primitif) et le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC, + 4,20 M€). Par ailleurs, les dotations aux états spéciaux d'arrondissements sont abondées de 1,24 M€, cette inscription tenant compte des transferts effectués vers le budget général pour la gestion des espaces verts.

Compte-tenu de ces mouvements, la contribution à l'équilibre du budget du Département peut être minorée de 29,99 M€.

L'autofinancement peut être augmenté de 100,20 M€.

Telles sont les indications que je tenais à vous apporter à propos des budgets supplémentaires d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013 que je vous propose d'adopter aujourd'hui.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

3^{ème} Partie : PROJETS DE DELIBERATION

PROJET DE DELIBERATION

2013 DF 20 1^{er}

sur la section d'investissement

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment le Livre III, Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 10, 11 et 12 décembre 2012 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013 ;

Vu la décision modificative n°1 de la Ville de Paris des 25 et 26 mars 2013 ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE au nom de la 1^{ère} commission ;

D É L I B È R E

Article 1er - Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

- à la somme de **6 353 045 472,90 €** en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;
- à la somme de **3 077 528 635 €** en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement.

Article 2 - Le montant de l'autorisation d'emprunt est minoré de **107 644 247 €** ce qui le ramène de **778 426 926 €** à **670 782 679 €**

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2013)	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	20 582,65	0,00
02000	Secrétariat général	20 368 915,59	7 639 247,00
03000	Inspection générale	23 848,29	8 582,00
04000	Secrétariat général du Conseil de Paris	100 409,35	0,00
05000	Systèmes et technologies de l'information	7 071 530,99	0,00
06000	Information et communication	147 113,08	0,00
08000	Prévention et protection	922 484,32	4 414,20
09000	Affaires juridiques	290 372,12	0,00
10000	Ressources humaines	1 309 374,85	0,00
12000	Achats	115 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	89 419 166,82	252 041,93
14000	Usagers, citoyens et territoires	6 035 859,90	0,00
15000	Politique de la ville et de l'intégration	469 768,06	0,00
21000	Patrimoine et architecture	1 123 219 290,32	641 425 364,11
23000	Espaces verts et environnement	152 434 652,56	9 989 551,95
30000	Familles et petite enfance	286 902 016,25	2 828 395,00
34000	Action sociale, enfance et santé	842 358,52	0,00
40000	Affaires culturelles	312 109 604,43	39 095 495,22
50000	Finances (services financiers communs)	18 803 117,73	188 000 000,00
51000	Finances	622 532,15	0,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	42 233 099,41	213 567,00
60000	Urbanisme	205 825 887,43	104 353 589,51
61000	Voirie et déplacements	607 638 412,41	179 309 947,39
64000	Propreté et eau	152 493 459,11	5 081 955,84
65000	Logement et habitat	7 849 385,38	108 263,92
80000	Affaires scolaires	354 662 925,29	813 951,00
88000	Jeunesse et sports	382 805 511,68	34 665 693,93
MISSIONS ORGANIQUES		3 774 736 678,69	1 213 790 060,00
90000	Dons et legs	5 038 269,17	5 567 128,45
90001	Etudes	19 667 640,52	9 719 463,68
90002	Grands projets de rénovation urbaine	151 747 517,89	42 119 103,46
90003	Action en faveur des personnes handicapées	9 650 462,10	3 094 200,00
90004	Opérations sous mandat	25 910 928,41	27 151 409,56
90005	Schéma directeur informatique	53 880 928,07	200 000,00
90006	Compte foncier	795 819 928,04	1 291 470 349,80
90007	Avances de trésorerie	1 600 000,00	101 220 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 508 379 569,31	40 000,00
90011	Avances sur marchés	6 613 550,70	5 263 542,00
MISSIONS TRANSVERSALES		2 578 308 794,21	1 485 845 196,95
TOTAL GENERAL		6 353 045 472,90	2 699 635 256,95

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III	
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	22 067 388,00	1 672 274,94	-1 599 999,89			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	412 090 336,00	153 722,92	-3 925 000,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	243 110 507,00	573 085,56	80 945 800,20			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	760 621 749,00	20 649 099,46	49 699 824,92			
	Total des dépenses d'équipement	1 437 889 980,00	23 048 182,88	125 120 625,23			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 000,00		440 000,00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	429 363 340,00		17 790 000,00			
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)						
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 500 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	68 208 000,00		35 650 000,00			
020	DEPENSES IMPREVUES	1 400 000,00					
	Total des dépenses financières	500 501 340,00		53 880 000,00			
45...1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	17 827 657,00	2 280 574,92	21 545,08			
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 956 218 977,00	25 328 757,80	179 022 170,31			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	4 460 000,00		2 000 000,00			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	298 350 196,00		211 998 640,00			
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	302 810 196,00		213 998 640,00			
	TOTAL	2 259 029 173,00	25 328 757,80	393 020 810,31			
						+	
						400 149 893,89	
						=	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)						
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III	
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	54 255 037,00		54 038 000,00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 030 226 926,00		-68 444 247,00			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	550 000,00					
	Total des recettes d'équipement	1 085 031 963,00		-14 406 247,00			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	157 500 000,00					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)			425 478 652,00			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES						
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	50 000,00					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)						
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	61 222 629,00		67 380 000,00			
024	PRODUITS DES CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS	218 928 000,00		3 600 000,00			
	Total des recettes financières	437 700 629,00		496 458 652,00			
45...2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	3 737 345,00		3 020 000,00			
	Total des recettes réelles d'investissement	1 526 469 937,00		485 072 405,00			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	97 312 555,00		100 198 536,00			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	336 896 485,00		21 229 881,00			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	298 350 196,00		211 998 640,00			
	Total des recettes d'ordre d'investissement	732 559 236,00		333 427 057,00			
	TOTAL	2 259 029 173,00		818 499 462,00			
						+	
						R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	
						=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
---	--

1) Cf. Modalités de vote I-B.

2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
-------------	---------	----------------------	---	--	-----------------------------------	--------------	----------------------------

INVESTISSEMENT

	862 430 834,08	247 167 368,92	1 298 600,00	128 323 085,00	78 147 505,00	150 999 778,00
DEPENSES REELLES	839 536 374,12	246 560 032,24	1 298 600,00	127 057 529,04	78 147 505,00	150 999 778,00
Dépenses de l'exercice	839 536 374,12	246 560 032,24	1 298 600,00	127 057 529,04	78 147 505,00	150 999 778,00
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	400 149 893,89					
020 DEPENSES IMPREVUES	1 400 000,00					
10 DOTATIONS, FONDIS DIVERS ET RESERVES						
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 506 340,00	54 000,00		1 723 000,00		
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,11	8 195 180,00		2 509 000,00	1 043 000,00	1 250 000,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		29 130 000,00		10 080 000,00	6 015 000,00	95 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 500 000,20	9 863 140,00	165 000,00	7 103 000,00	8 924 000,00	10 125 857,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 080 139,92	184 074 366,00	133 600,00	97 762 485,00	62 165 505,00	139 528 921,00
26 PARTICIPATIONS ET CREAICES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 500 000,00					
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 400 000,00	10 200 000,00				
46 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE		5 043 346,24	1 000 000,00	7 880 044,04		
Restes à réaliser - reports dépenses	22 894 459,96	607 336,68		1 265 555,96		
RECETTES REELLES	1 488 763 960,00	0,00	1 000 000,00	3 020 000,00	5 690 624,00	0,00
Recettes de l'exercice	1 488 763 960,00	0,00	1 000 000,00	3 020 000,00	5 690 624,00	0,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS						
10 DOTATIONS, FONDIS DIVERS ET RESERVES	582 978 652,00					
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					5 690 624,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	905 782 679,00					
23 IMMOBILISATIONS EN COURS						
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 629,00					
46 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			1 000 000,00	3 020 000,00		
Restes à réaliser - reports recettes						
SOLDE	626 333 125,92	-247 167 368,92	-298 600,00	-125 303 085,00	-72 456 881,00	-150 999 778,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
---	--------------	---------------	---	---------------------------	-------	-------------

INVESTISSEMENT

9 013 992,00	69 596 326,00	301 665 000,00	709 022 310,00	3 055 000,00	2 560 719 799,00	
8 754 468,82	69 294 443,98	301 665 000,00	709 022 310,00	3 055 000,00	2 535 391 041,20	
					400 149 893,89	001
					1 400 000,00	020
			10 000,00		10 000,00	10
			460 000,00		460 000,00	13
		50 000,00	19 800 000,00	20 000,00	447 153 340,00	16
	600 000,00		6 840 208,00	30 000,00	20 467 388,11	20
	5 920 656,00	299 000 000,00	57 704 680,00	220 000,00	408 165 336,00	204
	1 872 958,00	15 000,00	283 467 352,00	20 000,00	324 056 307,20	21
7 344 985,00	59 951 762,00	2 600 000,00	247 914 810,00	2 765 000,00	810 321 573,92	23
					1 500 000,00	26
			91 258 000,00		103 858 000,00	27
1 409 483,82	949 067,98		1 567 260,00		17 849 202,08	45
259 523,18	301 882,02				25 328 757,80	
2 487 345,00	0,00	1 550 000,00	473 510 413,00	35 520 000,00	2 011 542 342,00	
2 487 345,00	0,00	1 550 000,00	473 510 413,00	35 520 000,00	2 011 542 342,00	
			222 528 000,00		222 528 000,00	024
					582 978 652,00	10
			102 602 413,00		108 293 037,00	13
		50 000,00	56 000 000,00		961 832 679,00	16
			550 000,00		550 000,00	23
		1 500 000,00	91 580 000,00	35 520 000,00	128 602 629,00	27
2 487 345,00			250 000,00		6 757 345,00	45
-6 526 647,00	-69 596 326,00	-300 115 000,00	-235 511 897,00	32 465 000,00	-549 177 457,00	

PROJET DE DELIBERATION

2013 DF 20 2^{ème}

sur la section de fonctionnement

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature,

Vu la délibération de décembre 2012 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à l'approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE au nom de la 1^{ère} commission ;

DELIBERE :

Article 1er. - Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

- **Dépenses**5 610 372 981,96 €
- **Recettes**5 610 372 981,96 €

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

Article 2. - Monsieur le Maire de Paris est autorisé à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : - Le Maire de Paris est autorisé à constituer une nouvelle provision de 2,40 M€ pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 4 : - Pour la constitution des nouvelles provisions,

- la recette d'investissement correspondante sera imputée sur les natures 4912 (0,62 M€) et 15112 (1,78 M€) du chapitre 040,
- la dépense de fonctionnement sur les natures 6815 (1,78 M€) et 6817 (0,62 M€) du chapitre 042, exercice 2013.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	708 140 300,00	24 483 670,50	26 423 039,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 914 728 224,00		12 300 000,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	323 078 926,00		7 713 234,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 868 768 264,00	70 267,81	-20 489 825,07		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 700 000,00				
	Total des dépenses de gestion courante	4 818 415 714,00	24 553 938,31	25 946 447,93		
66	CHARGES FINANCIERES	112 580 000,00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 265 330,00	32 594,59	24 171 500,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	3 770 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 980 031 044,00	24 586 532,90	50 117 947,93		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	97 312 555,00		100 198 536,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	336 896 485,00		21 229 881,13		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	434 209 040,00		121 428 417,13		
	TOTAL	5 414 240 084,00	24 586 532,90	171 546 365,06		
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	20 080 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	324 261 675,00		-5 312 752,00		
73	IMPOTS ET TAXES	3 058 550 888,00		39 001 387,50		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 441 355 695,00		-7 934 202,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	555 011 886,00		2 314 024,00		
	Total des recettes de gestion courante	5 399 260 144,00		28 068 457,50		
76	PRODUITS FINANCIERS	5 089 440,00				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 430 500,00		60 000,00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 409 780 084,00		28 128 457,50		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	4 460 000,00		2 000 000,00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	4 460 000,00		2 000 000,00		
	TOTAL	5 414 240 084,00		30 128 457,50		
+						
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						166 004 440,46
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)
---	--

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

FONCTIONNEMENT

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
	DEPENSES REELLES	319 725 272,00	1 186 134 572,90	58 535 598,00	484 791 711,00	291 223 918,00	249 461 498,00
	Dépenses de l'exercice	319 725 272,00	1 161 548 040,00	58 535 598,00	484 791 711,00	291 223 918,00	249 461 498,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 200 000,00	243 959 841,00	9 935 098,00	34 125 801,00	22 785 818,00	59 436 998,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	550 000,00	398 498 724,00	43 395 500,00	310 676 600,00	116 136 100,00	173 558 500,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	199 005 272,00	131 786 888,00				
022	DEPENSES IMPREVUES	3 770 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 500 000,00	349 545 147,00	5 205 000,00	139 266 320,00	152 187 600,00	15 651 000,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 700 000,00					
66	CHARGES FINANCIERES	88 500 000,00	23 600 000,00		480 000,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 500 000,00	14 157 440,00		242 990,00	114 400,00	815 000,00
	Restes à réaliser - reports dépenses		24 586 532,90				
	RECETTES REELLES	3 919 242 089,96	171 709 792,00	968 000,00	19 072 463,00	15 820 160,00	72 657 366,00
	Recettes de l'exercice	3 919 242 089,96	171 709 792,00	968 000,00	19 072 463,00	15 820 160,00	72 657 366,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	166 004 440,46					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		20 080 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		16 441 627,00	784 000,00	16 341 130,00	9 331 700,00	29 707 965,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 479 380 334,50	270 000,00		50 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 271 837 315,00	2 293 534,00	184 000,00	2 006 503,00	679 000,00	22 334 401,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		130 860 131,00		626 830,00	5 648 660,00	20 490 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS		544 500,00			14 300,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 020 000,00	1 220 000,00		48 000,00	146 500,00	125 000,00
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	3 599 516 817,96	-1 014 424 780,90	-57 567 598,00	-465 719 248,00	-275 403 758,00	-176 804 132,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

FONCTIONNEMENT

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
1 002 420 012,93	368 822 400,00	50 434 200,00	1 007 764 514,00	35 421 828,00	5 054 735 524,83	
1 002 420 012,93	368 822 400,00	50 434 200,00	1 007 764 514,00	35 421 828,00	5 030 148 991,93	
928 501,00	27 113 000,00	7 744 200,00	318 152 254,00	4 181 828,00	734 563 339,00	011
44 941 900,00	292 926 400,00	18 823 000,00	506 306 500,00	21 215 000,00	1 927 028 224,00	012
					330 792 160,00	014
					3 770 000,00	022
956 489 611,93	48 643 000,00	8 700 000,00	157 305 760,00	9 785 000,00	1 848 278 438,93	65
					3 700 000,00	656
					112 580 000,00	66
60 000,00	140 000,00	15 167 000,00	26 000 000,00	240 000,00	69 436 830,00	67
					24 586 532,90	
3 196 046,00	203 100 000,00	193 688 000,00	986 717 565,00	17 741 500,00	5 603 912 981,96	
3 196 046,00	203 100 000,00	193 688 000,00	986 717 565,00	17 741 500,00	5 603 912 981,96	
					166 004 440,46	002
					20 080 000,00	013
	77 200 000,00	1 287 000,00	158 989 001,00	8 866 500,00	318 948 923,00	70
			617 631 941,00	220 000,00	3 097 552 275,50	73
3 196 046,00	125 900 000,00	900 000,00	3 930 694,00	160 000,00	1 433 421 493,00	74
		189 500 000,00	202 685 289,00	7 515 000,00	557 325 910,00	75
		1 900 000,00	2 250 640,00	380 000,00	5 089 440,00	76
		101 000,00	1 230 000,00	600 000,00	5 490 500,00	77
-999 223 966,93	-165 722 400,00	143 253 800,00	-21 046 949,00	-17 680 328,00	549 177 457,13	

ARRETE – SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
Nombre de membres présents.....
Nombre de suffrages exprimés
VOTES : Pour.....
Contre
Abstentions

Date de convocation :

Présenté par le Maire,

A Paris, le

Délibéré par le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal

A Paris, le

Les membres du Conseil municipal

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture,
le et de la publication le

A Paris, le